



Un étranger peut-il acheter un appartement

Par **Iliarach**, le **01/11/2008** à **02:23**

Bonjour, rnvoilà, je suis un étudiant Marocain à Metz ,et je voudrais savoir est-ce que je peux acheter un appartement car je voudrais m'installer définitivement en France. rnSi c'est possible de l'acheter, est-ce qu'il y aurait moyen de changer le statut de ma carte de séjour temporaire mention "ÉTUDIANT" ? rnJe vous remercie beaucoup, rnet veuillez agréer l'expression de ma respectueuse gratitude .

Par **popol le belge**, le **03/11/2008** à **13:34**

bonjouernrnacheter tu peux toujours!!!!pour prendre le pognon ils sont toujours d accord!!!rnle reste papa je ne sais pas t aider!!rnbonne chance

Par **avocat droit public**, le **04/11/2008** à **11:05**

Oui vous pouvez acheter un appartement. rnNéanmoins, ce n'est pas parce que vous achetez un appartement que vous pourrez changer de statut. C'est donc prématuré de mon point de vue. rnVous pouvez effectivement demander un changement de statut vers un carte de séjour "salarié". Mais attention, votre demande de changement de statut doit intervenir au minimum 4 mois avant l'expiration de votre titre de séjour étudiant si vous voulez pouvoir bénéficier d'une autorisation provisoire de séjour d'une durée 6 mois pour trouver un emploi. rnEric HALPERN rnAvocat à la Cour rn<http://www.cabinet-halpern.com>